



Châtaigneraie
CANTALIENNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

COMMUNE DE PRUNET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2019 ont été votés le 9 avril 2019 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

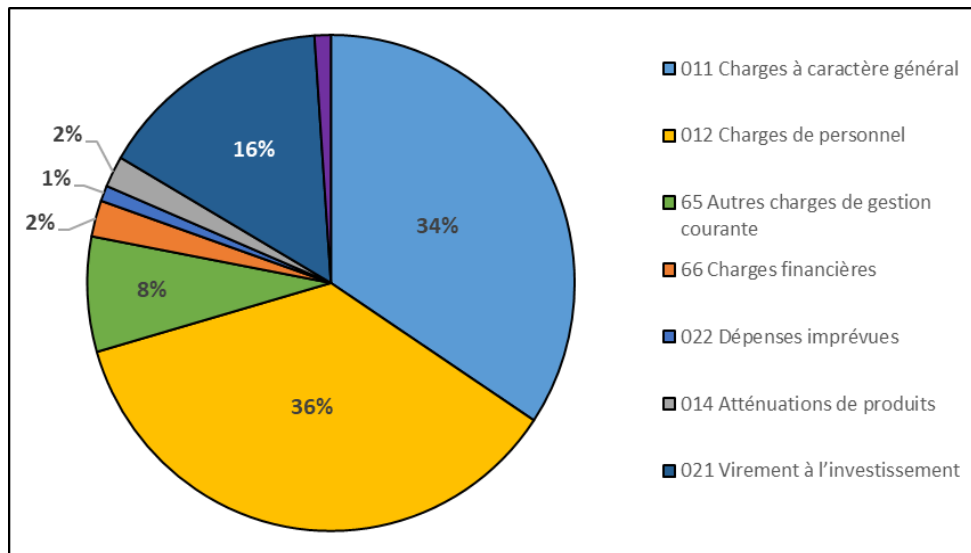
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 638 865,76 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

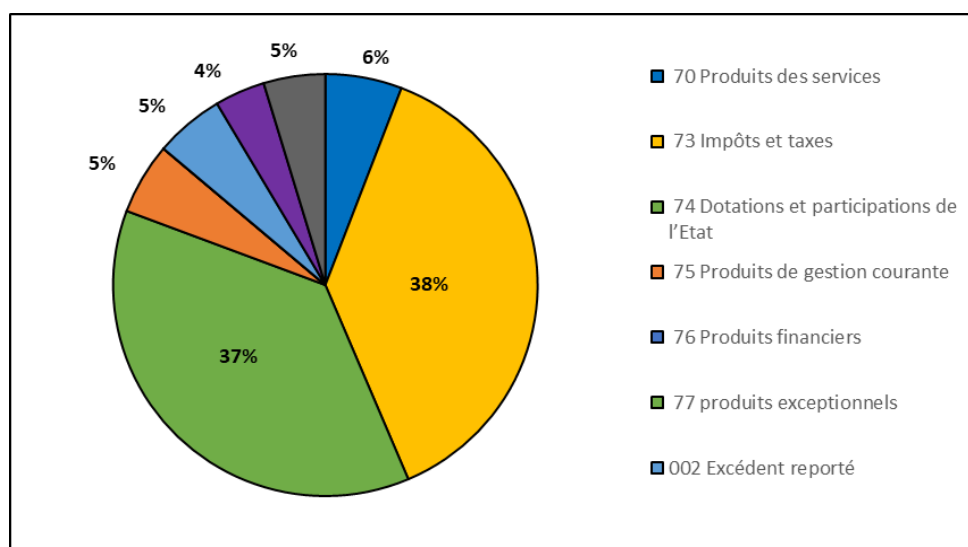
Chapitre	BP 2019
011 Charges à caractère général	219 398,76
012 Charges de personnel	231 100,00
65 Autres charges de gestion courante	47 900,00
66 Charges financières	15 100,00
022 Dépenses imprévues	6 500,00
014 Atténuations de produits	13 000,00
021 Virement à l'investissement	98 960,00
042 Opérations d'ordre	6 907,00
TOTAL	638 865,76



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2019
70 Produits des services	37 300,00
73 Impôts et taxes	241 299,00
74 Dotations et participations de l'Etat	237 020,00
75 Produits de gestion courante	35 000,00
76 Produits financiers	5,00
77 produits exceptionnels	0,00
002 Excédent reporté	33 741,76
013 Atténuation de charges	24 500,00
043 Opérations d'ordre	30 000,00
TOTAL	638 865,76

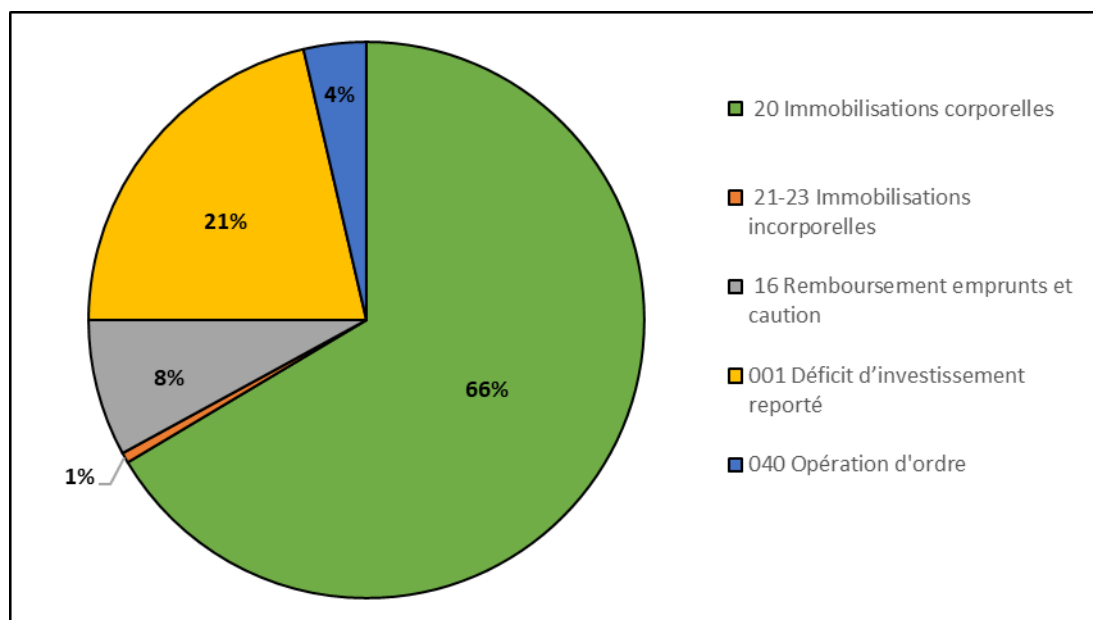


SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 823 975,12 €.

Dépenses

Chapitre	BP 2019
20 Immobilisations corporelles	547 489,00
21-23 Immobilisations incorporelles	5 000,00
16 Remboursement emprunts et caution	65 430,00
001 Déficit d'investissement reporté	176 056,12
040 Opération d'ordre	30 000,00
TOTAL	823 975,12

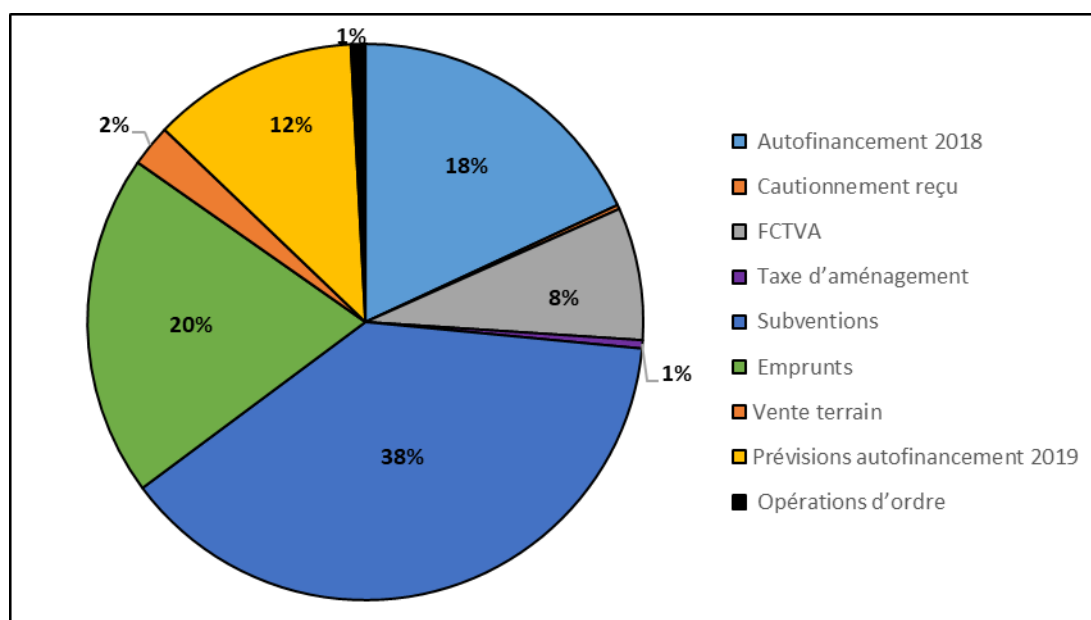


Les principales dépenses d'investissement pour 2019 sont les suivantes :

- Acquisitions diverses (achats de terrains, étrave, barrières, équipement salle polyvalente...)
- Travaux de voirie
- Eclairage public
- City stade
- Parking
- Chemins ruraux
- Aménagement chemin piétonnier
- Isolation école

Recettes

Chapitre	BP 2019
Autofinancement 2018	149 070,12
Cautionnement reçu	2 000,00
FCTVA	63 500,00
Taxe d'aménagement	4 000,00
Subventions	315 538,00
Emprunts	164 000,00
Vente terrain	20 000,00
Prévisions autofinancement 2019	98 960,00
Opérations d'ordre	6 907,00
TOTAL	823 975,12



Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions.
Les taux d'impositions pour l'année 2019 seront donc de :

Taxe d'habitation	13,64 %
Taxe foncière	20,59 %
Taxe foncière non bâtie	110,28 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

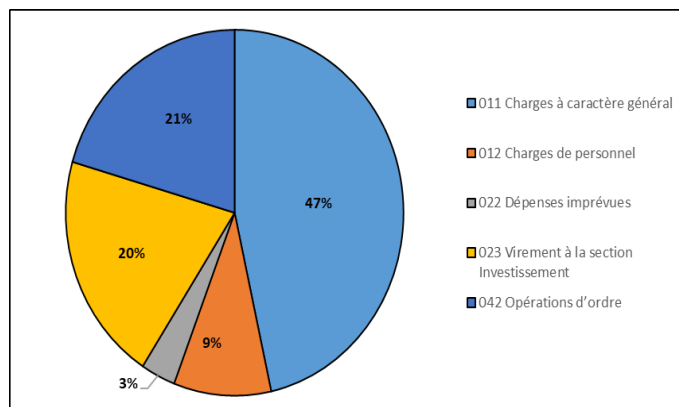
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 156 239,76 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

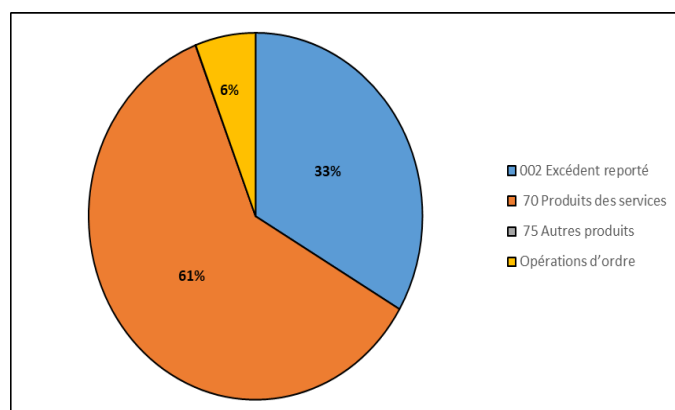
Chapitre	BP 2019
011 Charges à caractère général	69 876,14
012 Charges de personnel	14 000,00
65 Autres charges de gestion courante	3 320,00
66 Charges financières	2 700,00
022 Dépenses imprévues	5 000,00
023 Virement à la section Investissement	30 531,62
042 Opérations d'ordre	30 812,00
TOTAL	156 239,76



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2019
002 Excédent reporté	52 259,76
70 Produits des services	94 800,00
74 Subventions d'exploitation	0,00
75 Autres produits	60,00
77 produits exceptionnels	0,00
Opérations d'ordre	9 120,00
TOTAL	156 239,76



SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 74 120,00 €.

Dépenses :

Chapitre	BP 2019
20 Immobilisations corporelles	45 000,00
16 Remboursement emprunts	20 000,00
Ecritures d'ordre	9 120,00
TOTAL	74 120,00

Recettes :

Chapitre	BP 2019
001 excédent investissement reporté	11 776,38
Prévisions autofinancement 2019	30 531,62
FCTVA	1 000,00
Opérations d'ordre	30 812,00
TOTAL	74 120,00

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget du lotissement est voté en équilibre.
Le montant des dépenses et des recettes en section de fonctionnement s'élève à 72 699,07 €

Le Maire,
Michel MERAL